

gnements suffisants pour faire comprendre que les citoyens que je représente sont protégés.

Je suis convaincu, monsieur le président, que si ce projet de loi est adopté, quelles que soient les promesses du ministère, ces employés ne seront pas protégés. Une fois ce bill inséré dans nos Statuts, le Gouvernement n'aura plus de responsabilité. Celle-ci va être transmise à une commission de régisseurs, en ce qui concerne les chemins de fer du National-Canadien, et cette commission sera présidée par un homme qui, après sa nomination, ne pourra être destitué, quand même la Chambre des communes et le Gouvernement le voudraient. Il ne peut être remercié de ses services que par une adresse des deux Chambres. Peu m'importe qui sera nommé; je n'appuierai pas cette proposition. Nous allons mettre un dictateur en charge de tous les placements du peuple canadien dans nos chemins de fer. Quelles que soient les assurances que le Gouvernement puisse nous donner, il n'aura pas plus d'empire sur cet homme que j'en aurais moi-même, cette mesure une fois adoptée. Il peut ignorer tout ministre de la couronne ou tout le cabinet, qui ne pourront rien faire à moins qu'ils n'obtiennent une adresse des deux Chambres du Parlement.

Il est facile de voir ce que cela signifie pour les employés de chemins de fer du Canada. Tout d'abord la nouvelle loi prévaudra sur toutes les dispositions et lois incompatibles adoptées antérieurement. Toutes les lois décrétées par le Parlement seront subordonnées à cette mesure. Le président de la commission, qui aura la voix prépondérante dans toutes ces questions, est au-dessus de toutes les lois qui ont été adoptées par le Parlement, et lorsque l'on soumettra quoique ce soit au tribunal, cet homme aura, encore une fois, le dernier mot à dire.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, je demande simplement que l'on témoigne de certains égards aux employés de chemins de fer, et j'invoquerais les mêmes arguments si des employés dans d'autres domaines étaient visés. Il y a quelques instants le ministre a dit qu'il était à peu près temps que les industries se concertassent afin de voir à ce que les hommes ne soient pas employés que lorsque des profits sont réalisés puis destitués lorsqu'il n'y a plus d'avenir pour eux. J'ai admiré cette déclaration du ministre; je lui en concède tout le mérite, car ce n'est pas souvent que nous tombons d'accord. Mais est-il un meilleur temps que l'heure actuelle pour l'adoption de cette politique, alors que le Gouvernement demande au Parlement de décréter une loi qui aura pour résultat de priver des employés de leur travail? Pourquoi le Gou-

[L'hon. M. Heenan.]

vernement ne donne-t-il pas l'exemple à tous les patrons du pays? C'est ce que nous pouvons faire ici. Je ne suis pas très opposé aux économies à condition que nous prenions quelque mesure en faveur des employés de chemins de fer et de leurs familles, qui vont être jetés sur le pavé. Si vous pouvez épargner 75 millions par année, vous pouvez certainement en mettre quelques millions de côté annuellement pour prendre soin de ces hommes durant cinq ans, comme l'a dit mon honorable collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Permettez-leur de se remettre sur pied. Dès le début on ne s'est pas soucié des employés de chemins de fer. Lorsque la commission d'enquête a été créée, ils n'ont pas été représentés, mais il y avait dans cette commission un nommé Loree, un homme au service d'un chemin de fer dont l'exploitation est dans la situation la plus déplorable aux Etats-Unis. Il a été invité ici comme membre de cette commission, et si vous lisez les témoignages vous constaterez que tout le temps qu'il a siégé il n'a pu dire autre chose que d'attaquer les salaires des employés des chemins de fer canadiens et de déprécier les conditions de leur travail. En d'autres termes, il a songé uniquement à abaisser le niveau de leur existence. Voilà ce que démontre le rapport. Bien que, dans l'opposition et durant la dernière campagne électorale, les membres du gouvernement actuel aient promis aux employés de chemins de fer et aux ouvriers en général de leur donner un représentant dans toutes les commissions importantes, on n'en trouve pas un seul dans celle-ci, pas un seul pour les protéger. Si vous aviez entendu sonner cette formule dans la circonscription de Kenora-Rainy-River: représentation dans toutes les commissions importantes. Or connaît-on une commission plus importante que celle-ci pour les employés de chemins de fer? Je ne fais que répéter les protestations de vingt et un présidents généraux de toutes les associations d'employés de chemins de fer, réunis à Montréal à la nouvelle qu'une certaine personne serait choisie pour faire partie de cette commission: protestation adressée au gouvernement actuel. Le Gouvernement passa outre comme il passe outre aujourd'hui, en refusant de renvoyer le bill à un comité où les employés de chemins de fer exprimeraient leurs vues. Ils n'ont aucun moyen d'exposer leur situation à la Chambre des communes, ni de lui demander une certaine protection. Voilà tout ce que j'ai à dire, monsieur le président, et je vous remercie de ne pas m'avoir rappelé à l'ordre.

L'hon. M. MANION: L'honorable député dit que cette loi prévaudra sur toutes les autres. Cela n'est pas exact. Le texte dit: